



**Calixa-
Lavallée**

Où l'on cultive l'harmonie

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je dépose par la présente mon rapport portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Calixa-Lavallée, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Les données présentées dans ce rapport découlent principalement des vérifications comptables réalisées par un auditeur externe. Ces vérifications permettent de dresser un portrait fidèle et transparent des opérations financières de notre administration municipale.

Faits saillants financiers

Pour l'année financière 2025, les revenus de fonctionnement s'élèvent à 1 340 059 \$, tandis que les dépenses de fonctionnement totalisent 1 453 749 \$.

Après ajustements pour fins fiscales (incluant notamment l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette et diverses affectations), les états financiers font état d'un **excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 290 851 \$**.

Quant aux **surplus accumulés**, ils atteignent **2 007 780 \$**, dont 776 533 \$ sont déjà affectés à des projets d'infrastructures prévus. Le solde servira à financer une partie des initiatives inscrites à notre Programme triennal d'immobilisations (PTI).



**Calixa-
Lavallée**

Où l'on cultive l'harmonie

Réalisations 2025

- Acquisition de l'Église ;
- Réfection et consolidation des fondations de la maison natale de Calixa-Lavallée ;
- Refonte complète du site Web de la Municipalité et création d'une page Facebook officielle ;
- Bonification de l'offre d'activités et d'événements de loisirs ;
- Numérisation des archives municipales.

Rémunération des élus

- Le maire a reçu une rémunération annuelle de **16 968,84 \$**, accompagnée d'une allocation de dépenses de **8 484,36 \$**.
- Chaque conseiller a reçu une rémunération annuelle de **5 599,56 \$** ainsi qu'une allocation de dépenses de **2 799,92\$**.

Rapport de l'auditeur et dépôt du rapport financier

Le rapport financier audité par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc., a été officiellement déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026.

Daniel Plouffe
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Le 2 juin 2026